



Déclaration préalable

CDEN 76

Jeudi 10 février 2022

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Nous avons à nous prononcer aujourd'hui sur plusieurs points : le montant de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs et la préparation de la rentrée scolaire 2022 pour les premier et second degrés d'une part ; des modifications de sectorisations pour des collèges d'autre part.

L'UNSA Éducation a fait part de son mécontentement dans les différentes instances qui ont eu lieu depuis le début d'année 2022. Nous l'avons fait lors des réunions des CTA et CTSD, en raison des dotations de moyens pour le premier et le second degré, puisque ceux alloués aux collèges sont toujours en diminution et ne correspondent pas aux besoins, et ceux attribués aux écoles se révèlent également insuffisants. Certes, une légère baisse globale des effectifs d'élèves est constatée dans notre territoire, mais la situation actuelle, loin d'être confortable, doit selon nous être prise en compte. De plus, la volonté gouvernementale de promouvoir l'École inclusive, qui nous est chère également, doit se faire en lui donnant les moyens de réussir. Ce n'est pas le cas.

La profession ne peut comprendre aujourd'hui que l'on réduise les effectifs d'enseignant·e·s (en ETP, Heures postes, HSA), que l'on ferme des classes ou des divisions, que l'on augmente des effectifs élèves... alors même que nos revendications et nos attentes sont sur un recrutement massif.

Durant cette pandémie, la crise sanitaire a affecté la confiance dans l'Institution. Aujourd'hui, la défiance est de mise. Défiance d'abord envers le Ministre de l'Éducation, défiance ensuite envers l'Institution, qui ne cesse de détruire l'idéal Republicain qu'est l'Éducation nationale publique, au profit notamment de l'enseignement privé. Défiance enfin lorsque les promesses s'accumulent et que sur le terrain rien ne se passe.

La mobilisation du 13 janvier a bien montré qu'il faut une autre politique du Ministre de l'Éducation nationale, qui a trop longtemps méprisé ses agents.

À l'UNSA Éducation, nous nous opposons quand nous pensons que d'autres solutions sont possibles. C'est la raison d'être de nos missions syndicales. C'est le cas aujourd'hui.

Les organisations syndicales se sont prononcées le 20 janvier dernier sur les clés de répartition du second degré, et le 21 janvier sur la carte scolaire du premier degré. Dans ces deux instances, les votes ont obtenu l'unanimité contre les propositions faites par Monsieur le Directeur académique.

Pour l'UNSA Éducation, l'opposition syndicale constructive doit permettre un travail en confiance avec les partenaires de l'administration. Nous voulons considérer que les échanges organisés et les avis exprimés continuent d'apporter une contribution utile. Aussi, nous demandons que Monsieur le Directeur académique fasse remonter au ministère les demandes de nos collègues. Ils veulent exercer leur métier dans des conditions de travail qui permettent d'accueillir l'ensemble des élèves, être remplacés quand il est nécessaire de s'absenter, être accompagnés, quand cela est indispensable, pour l'encadrement des élèves à besoins éducatifs particuliers, être positionnés comme véritables pilotes pédagogiques pour les chefs d'établissement, qui doivent désormais répartir les DHG uniquement en fonction des quotas d'heures supplémentaires et des contraintes de partages de services, en voyant l'autonomie et l'intérêt des élèves relégués au second plan.

Nous serons très vigilants face aux arguments qui seront avancés durant cette réunion du CDEN et aux réponses que les élus pourront nous apporter.

Nous souhaitons que les moyens alloués à notre département soient utilisés dans l'intérêt de tous les élèves et de leurs professeurs, et non avec la pression de devoir reprendre aux uns à chaque fois qu'il faudrait donner un peu aux autres.

Nous vous remercions pour votre attention.